

Rencontre à l'hôtel de ville de Saint-Adolphe-d'Howard

9 mars 2013

Sont présents :

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard :

Réjean Gravel, Maire

Albert Di Fruscia, conseiller municipal

Association des propriétaires du lac Gémont

André Paquette, président

Jean-Pierre Desmarais, administrateur

Michel Côté, administrateur

Éric Farand, administrateur

1. M. Paquette fait un résumé des collaborations passées entre la municipalité et l'association :
 - a. 2010 - Entente pour annuler l'impact des taxes municipales sur la chapelle
 - b. 2012 - Organisations d'activités culturelles à la chapelle
 - c. 2012 - Installation d'une toilette sèche à la chapelle à l'été 2012
 - d. 2012 - Octroi d'une dérogation mineure pour le quai à l'accès au lac
 - e. 2012 – Installation d'un lampadaire au bout du chemin des sulpiciens
 - f. 2013 - Organisations d'un concert à la chapelle pour l'été prochain
 - g. Collaboration avec l'inspecteur en environnement :
 1. 2009 - RSVL
 2. 2011 - Caractérisation des rives
 3. 2011 – Monitoring du barrage de castors en haut du ruisseau de la chapelle
 4. 2012 - Carte bathymétrique
 5. 2012 – Identification des sources de ruissèlement sur le domaine
 6. 2012 - Monitoring du barrage de castors en haut du ruisseau de la chapelle et destruction du nouveau barrage de castors

Tous sont d'accord pour conclure que la municipalité et l'association ont toutes les deux bénéficiées de cette collaboration et qu'il faut continuer dans le futur. Tous sont d'accord pour dire que la protection de l'environnement, en particulier du lac Gémont, est une priorité

Les membres du CA de l'association expliquent qu'ils trouvent que les taxes municipales payées sont très élevées par rapport aux services directs reçus. M. Desmarais explique que dans son cas, il paie annuellement \$8,000 en taxes à la municipalité et que les seuls services directs qu'il reçoit sont l'entretien des chemins et le ramassage des ordures et la récupération, ainsi que la Sûreté du Québec.

M. le Maire mentionne qu'il souhaite rencontrer les membres de l'association lors de leur prochaine assemblée annuelle. Il en profitera pour recevoir les commentaires des membres de l'association, pour présenter un projet de politique environnementale et discuter d'une politique de sécurité publique. M. Paquette contactera Mme Lecompte pour lui indiquer la date de l'assemblée annuelle de l'association qui aura lieu au début de juin.

2. M. Côté explique à M. le Maire que lorsque les chemins de la Chapelle et des Sulpiciens ont été municipalisés, les membres de l'association s'attendaient à ce que ces chemins soient asphaltés. Ces chemins ont été faits selon les normes. Une très bonne épaisseur de concassé a été étendue sur le chemin limitant d'autant les travaux de préparation devant être faits avant l'asphaltage.

M. le Maire mentionne que la municipalité est en train de planifier des investissements importants dans les infrastructures. Il va vérifier si l'asphaltage des deux chemins peut être intégré à ces travaux.

3. M. Farand mentionne à M. le Maire que l'entente entre la Municipalité et l'association au sujet de la chapelle Gémont vient à échéance en décembre 2013. Il demande si la municipalité a l'intention de la renouveler. M. le Maire confirme que cette entente a permis d'organiser des activités culturelles dans ce secteur de la municipalité et de faire profiter les citoyens de ce bâtiment historique. Il est tout à fait d'accord pour renouveler l'entente. M. Di Fruscia suggère que l'association présente au directeur général une demande écrite à cet effet. M. le Maire confirme qu'il appuiera cette demande et la présentera au conseil au cours des prochains mois, et certainement avant l'automne.

L'an passé, la municipalité avait installé une toilette sèche pendant l'été à la chapelle. M. le Maire recommande à l'association de se dépêcher et de présenter une demande écrite à Marie-Christine Lespérance, Directrice loisirs, culture et vie communautaire, en n'oubliant pas de mentionner la présente réunion avec une copie à son attention.

4. M. Farand explique que le secteur du lac Gémont n'est pas couvert par une borne fontaine sèche. L'association souhaite que la municipalité en installe une. Cela permettrait de mieux protéger les propriétés et la forêt du secteur. Cela permettrait aussi aux citoyens de réduire leurs coûts d'assurances habitation. Après discussion, M. le Maire suggère que l'association présente une demande écrite. À la suite de celle-ci, M. le Maire demandera au directeur de la sécurité publique d'analyser le dossier et de proposer une solution.
5. M. Paquette présente à M. le Maire un groupe de demandes qui devraient être présentées par la municipalité au MTQ.

- i. À l'intersection du chemin de la Chapelle et de la route 364, les voitures doivent pratiquement s'arrêter avant de tourner. Très souvent, le conducteur de la voiture qui est à l'arrière de la voiture qui veut tourner s'impatiente et dépasse par la gauche. C'est dans une courbe et la visibilité des voitures venant en sens inverse est très limitée. Il y a un sérieux risque qu'un grave accident se produise. L'association souhaite les améliorations suivantes :
 1. Poser une lumière clignotante
 2. Construire une voie à droite sur la route 364 pour permettre aux voitures de ralentir avant de s'engager sur le pont
- ii. L'entrée charretière de la chapelle est située tout de suite après une courbe. Cela rend l'accès à l'entrée difficile et périlleuse. Depuis plusieurs années la chapelle était fermée et cela ne posait pas de problème. Mais avec les nombreuses activités qui y sont maintenant organisées, cela pose un sérieux problème de sécurité. L'association souhaite que le MTQ prenne les mesures appropriées pour que la sécurité soit améliorée, incluant l'installation d'un feu clignotant.
- iii. La route 364 traverse le domaine sur une distance de 1.9 kilomètre. À l'est de cette zone, il y a une courbe prononcée avec une limite de vitesse de 55 km/h. À l'ouest, jusqu'à la Montée d'Argenteuil, sur une distance de 2 km, il y a une zone où la vitesse est limitée à 70 km/h. Le Domaine la Seigneurie de la Chapelle a commencé à se développer en 2003. Depuis, 14 maisons sont habitées le long de la route 364. Les activités à la chapelle sont maintenant beaucoup plus fréquentes. L'accotement sur la route 364 est pratiquement inexistant et c'est dangereux de circuler à pied ou en bicyclettes sur le bord de la route. La quantité de véhicules empruntant le chemin de la chapelle est relativement élevée. Pour ces diverses raisons, l'association demande que la zone de 70 km/h existante sur la route 364 soit prolongée de 1.9 km/h.
- iv. Le MTQ a installé il y a plusieurs années sur le bord de la route 354, en direction ouest, un panneau avec le nom du lac. Ce panneau est devenu illisible car la peinture s'est effacée. L'association souhaite que le panneau soit rénové.
- v. La chapelle Gémont est un bâtiment qui célébrera bientôt son centenaire. Elle est fréquemment utilisée pour des activités culturelles ouvertes au grand public. Ces activités sont appuyées par la municipalité. Cependant, la majorité des visiteurs pensent qu'elle est située près du cœur du village de Saint-Adolphe et ce n'est pas le cas. En conséquence, l'association souhaite que le MTQ installer un panneau annonçant la chapelle du lac Gémont à l'intersection des routes 329 et de la 364 située à Morin-Heights.

À la suite de cette présentation, M. le Maire indique qu'il est tout à fait d'accord pour présenter ces demandes au MTQ. Il mentionne les démarches qu'il avait déjà faites il y a quelques années afin de limiter la vitesse sur la route 364. Ces démarches n'avaient pas donné les résultats escomptés. M. le Maire ajoute qu'il est tout à fait d'accord pour le conseil municipal adopte à court terme une résolution pour demander au MTQ de limiter la vitesse comme l'association le souhaite. Il fera le nécessaire pour que les autres demandes soient présentées aussi au MTQ.

6. M. Desmarais présente à M. le Maire trois demandes au sujet des panneaux de la municipalité :
- i. Un panneau vert annonçant le domaine sur la route 364, du côté ouest du domaine.
 - ii. Un panneau identifiant la chapelle en face de celle-ci.
 - iii. Permettre à l'Association d'accrocher un panneau « Surveillance par caméra » sur chacun des panneaux municipaux annonçant le domaine à l'entrée de celui-ci. Au cours des dernières années, il y a eu de nombreux vols au lac Gémont. L'association va installer au printemps une caméra. Notre but en affichant des panneaux Surveillance par caméra est d'indiquer clairement que le domaine est protégé. De cette façon nous voulons réduire l'impact des vols et réduire le nombre d'interventions de la SQ sur le domaine.

À la suite de cette présentation, M. le Maire indique que ces demandes lui semblent tout à fait légitimes. Il recommande que l'association envoie une demande écrite, décrivant le plus précisément possible les dimensions et l'inscription que nous souhaitons y mettre, à l'attention de Mme Julie Lafontaine, Directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement en n'oubliant pas de mentionner la présente réunion avec une copie à son attention.

7. M. Paquette mentionne que M. Arnaud Holleville a informé les membres du comité conseil sur l'environnement que la municipalité embauchera à l'été 2013 une stagiaire en environnement. Elle se penchera sur l'analyse de sites posant des problèmes environnementaux et proposera des solutions possibles à être éventuellement mises en place. En 2012, M. Holleville avait visité le domaine à la demande de l'association et avait identifié certains problèmes. L'association souhaite qu'au nombre des projets qui seront pris en charge par la stagiaire en environnement il y ait les deux projets suivants qui avaient été qualifiés par M. Holleville de problématique :
- i. Talus abrupt sur le chemin de la Chapelle
 - ii. Ruisseaux transportant des sédiments dans le lac

M. le Maire trouve la démarche intéressante. Il ajoute que l'intérêt de l'association et son implication au sujet de l'environnement milite en faveur de la prise en charge par la stagiaire en environnement des deux projets mentionnés. Il recommande que l'association envoie une demande écrite à l'attention de M. Arnaud Holleville, inspecteur en environnement en n'oubliant pas de mentionner la présente réunion avec une copie à son attention.

M. Paquette mentionne à M. le Maire que certains sommets de petites montagnes ne sont pas couverts par la politique municipale actuelle PIIA des sommets et versants de montagne. L'association souhaite donc ajouter des sommets à ceux déjà protégés.

À la suite de la discussion, il est convenu que l'association profitera de sa prochaine assemblée annuelle pour présenter ce dossier à ces membres et obtenir leur appui. Par la suite, une demande écrite sera présentée à Mme Julie Lafontaine, Directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement en n'oubliant pas de mentionner la présente réunion avec une copie à l'attention du Maire.

8. Les participants discutent ensuite de l'entretien du pont du chemin de la Chapelle et indiquent que l'an passé M. Riel l'avait balayé lui-même à l'été. M. le Maire dit que ce travail devrait être fait par l'équipe des travaux publics. Il suggère de contacter ce service le moment venu.

Tous les sujets ayant été couverts, tous les participants se disent satisfaits des discussions et du ton de franche collaboration de celles-ci.